

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

Cette synthèse a pour objectif de reprendre les principaux échanges et de communiquer les informations présentées lors de cette réunion.

L'ordre du jour annoncé au sein de l'invitation a été adapté au regard des nombreuses et riches interventions de l'assemblée durant cette séance de travail.

Pour précision, il est joint à ce compte-rendu la présentation de la DSDEN 92.

Présence de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale :

Monsieur **Jacques FLODROPS**, Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation Nationale, par intérim.

Monsieur **Antoine CUISSET**, Secrétaire générale

Madame Véronique **GARCIA-GILLET**, Inspectrice de Éducation nationale, Adjointe au 1^{er} degré

Madame **Catherine COTONAT**, Inspectrice de l'Éducation nationale, en charge de l'ASH

Madame **Mailys PUYGAUTHIER**, Cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Ordre du jour :

Accueil :

I. Bilan de la rentrée 2022 – 2023.

- *Académie de Versailles / Département des Hauts-de-Seine*
- *Baisse démographique*
- *Campagne de recrutement*
- *1^{er} degré : réduction des effectifs (dans les classes dans le cadre du dédoublement en zones d'éducation prioritaire)*

II. École inclusive.

- *L'école inclusive dans le département des Hauts-de-Seine*
- *Évolution de l'accompagnement des élèves*
- *Dispositifs collectifs à la rentrée 2022*

III. Intervention du SDJES.

- *Évolutions règlementaires : BAF , PEDT,*
- *Chiffres de la rentrée périscolaire*
- *Service national universel*

IV. Modalités d'intervention des intervenants municipaux dans les écoles.

V. Dispositif « Notre Ecole, faisons-la ensemble ! », le projet éducatif territorial, PEDT & le Projet éducatif local PEL.

VI. Restauration scolaire.

- *Augmentation importante des coûts de restauration scolaire.*
- *Renouvellement des marchés et la loi Egalim.*

VII. Le Numérique dans les écoles : Vers une démarche de sobriété numérique.

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

Accueil :

Madame **Nathaly LEDERMAN**, Adjointe au Maire de Courbevoie, adresse ses remerciements à l'assemblée pour leur présence et à l'équipe de « l'Ecollectif Briand » pour l'organisation de cette réunion, au sein de la Maison de la Jeunesse de Courbevoie. Monsieur **Jacques KOSSOWSKI**, Maire de Courbevoie et Président de l'AMD 92, étant retenu par ailleurs, elle prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser.

Elle présente les objectifs de cet espace dédié à l'accompagnement des jeunes de 11 à 30 ans. C'est un lieu d'accueil et d'information sur toutes thématiques liées aux études, à la formation, à la santé, à l'emploi... Des professionnels se relaient et sont à la disposition du jeune public.

Plusieurs espaces sont proposés : salles d'études, détente (loft), espace de coworking, de multimédia, jardin partagé, lieu de réunions ou de conférences.

Madame **Virginie LANLO**, Première Adjointe au Maire de Meudon et Responsable du Réseau Education 92 remercie Madame **Nathaly LEDERMAN**, Adjointe au Maire de Courbevoie, d'accueillir le réseau et l'équipe de la DSDEN 92, pour cette première réunion de l'année scolaire 2022 / 2023.

Après un « tour de table » afin que chacun puisse se présenter, **Madame LANLO** propose de laisser la parole à Monsieur **Jacques FLODROPS**, Directeur académique adjoint, pour un 1^{er} bilan de la rentrée 2022.

I. Bilan de la rentrée 2022 – 2023 de la page 1 à 12.

- Académie de Versailles / Département des Hauts-de-Seine, pages 2 & 3.

L'académie compte 1 171 492 élèves dont 293 913 élèves pour les Hauts-de-Seine :

- 163 066 au sein du 1^{er} degré
- 130 847 au sein du 2^{ème} degré

- Baisse démographique, de la page 5 à 9.

Depuis l'année 2013, nous constatons une baisse régulière du nombre d'élèves. A noter que ces 7 dernières années, cela correspond à « - 13 294 élèves » cependant, le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) a augmenté « +372 depuis 2015 ».

La carte jointe à la présentation en page 6, permet d'identifier la baisse d'effectif sur ces 2 dernières années, au niveau des communes des Hauts-de-Seine. Une grande majorité est impactée par le déplacement de la population de Paris et de la Petite Couronne (sauf Clamart, Sceaux et Antony).

Pour la rentrée 2022, ce sont 3 000 élèves en moins (secteur public).

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

Malgré cela, le nombre de classe n'a pas diminué, il reste plus ou moins constant.

L'instruction dans la famille est en légère baisse. Il est rappelé qu'une demande d'autorisation doit être adressée à la DSDEN, ce n'est plus une simple déclaration.

➤ *Loi en vigueur depuis la rentrée 2022.*

Il est à souligner aucune suppression de poste au sein du 1^{er} degré, ce qui a permis de poursuivre le dédoublement des classes.

- ***Campagne de recrutement, page 10.***

- 607 contractuels pour le 1^{er} degré
- 359 contractuels pour le 2^{ème} degré

Nous comptabilisons au sein du département 400 postes de remplacement, entre ceux qui sont en circonscription et ceux gérés par la DSDEN.

Quelques difficultés ont été rencontrées à la rentrée. En effet, certains recrutements n'ont pas abouti puisque les personnes se sont désengagées pour diverses raisons dont « une meilleure opportunité professionnelle ».

Ces périodes de recrutement mobilisent une partie de la ressource mais cette mission se poursuit. 30 candidats ont déjà été recrutés. Ils seront en poste à la rentrée de novembre.

A ce jour, les inspecteurs travaillent sur 200 candidatures.

- ***1^{er} degré : réduction des effectifs (dans les classes dans le cadre du dédoublement en zones d'éducation prioritaire), page 11.***

Comme indiqué précédemment, le développement de ce dispositif se poursuit. Dans quelques écoles, lorsque le bâti ne le permet pas, les classes bénéficient de 2 professeurs.

Echanges avec l'assemblée :

- Les Elus font part de leurs difficultés face au non-remplacement d'enseignants.
- Il est constaté également une inégalité d'enseignement, en particulier au niveau de l'apprentissage des langues étrangères.
- Le volume des effectifs a peut-être augmenté mais le besoin reste important.
- Les questions de budget au sein des collectivités risquent aussi d'impacter l'Éducation : dans le cadre de l'accompagnement des enfants en péri-scolaire, dans les projets éducatifs et au niveau de la restauration scolaire.

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

La DSDEN reconnaît que certains secteurs sont en tension. Elle rencontre des difficultés de recrutement dans le domaine de la technologie et des langues vivantes. Cette situation se retrouve également dans le secteur privé.

Les Elus font part également de leurs propres difficultés de recrutement au sein des collectivités.

II. École inclusive de la page 13 à la page 16.

- L'école inclusive dans le département des Hauts-de-Seine, page 14.

À noter que les Chiffres présentés sont ceux de l'année précédente.

6 435 élèves avec un « projet personnalisé de scolarisation » (PPS) sont scolarisés au sein des écoles publiques et privées, du 1^{er} au 2^{ème} degré.

Le maillage des établissements « Ulis » est très « large » au sein du département.

Il a rappelé que la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) est un lieu d'adaptation et non dédié spécifiquement à l'handicap.

- Evolution de l'accompagnement des élèves, page 15.

2 types d'accompagnement : individualisé et mutualisé. Une notification est faite pour préciser si c'est un « format » mutualisé ou individuel.

L'écart devient de plus en plus important entre ces 2 dispositifs.

L'objectif est que les élèves prennent la voie de l'autonomie.

Il est souligné que 2 300 élèves ne sont pas accompagnés malgré l'identification d'un handicap.

Échanges avec l'assemblée :

- Il serait souhaitable que l'enfant soit pris dans sa globalité et non seulement qu'en tant qu'élève, afin de permettre un accompagnement plus approprié par un AESH ayant aussi un statut professionnel « temps et rémunération » décent.
- Il est difficilement acceptable qu'un AESH intervienne de manière poudrée
- Il est rappelé que c'est la MDPH qui décide du temps imparti de l'aide accordée
- La difficulté est que le temps accordé n'est parfois pas pourvu.
- Il est constaté un manque d'AESH qui de plus, ne répondent pas aux besoins de l'enfant.
- L'ensemble de ces problématiques engendre non seulement une insatisfaction de l'enfant et des parents, mais également une difficulté pour l'enseignant d'accompagner l'élève et la classe.
- Il existe une forte inadéquation entre les « formalités » et le « terrain au quotidien ».

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

Des actions de sensibilisation avec différents acteurs du handicap sont menées par l'Académie, dans le cadre de la formation des enseignants, pour l'accompagnement des enfants (volant d'accompagnement).

- ***Dispositifs collectifs à la rentrée 2022, page 16.***

Comme indiqué précédemment, le maillage départemental des établissements « Ulis » (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) est plutôt homogène et les ouvertures se poursuivent au niveau des écoles, des collèges, des lycées...

À ce jour, aucun n'élève est en attente de places d'Ulis, au sein du Département.

Échanges avec l'assemblée :

- Il est relevé des problématiques majeures pour les communes, d'investir dans du matériel adapté afin d'assurer l'aménagement des classes et des lieux dédiés aux temps périscolaires.
- Certaines familles sont de plus, dans le déni face au handicap de leur enfant. Cela engendre des difficultés pour sa prise en charge.

Face à ces constats, il est confirmé et impératif que les communes et la DSDEN collaborent pour trouver des solutions ensemble.

III. Intervention du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la page 16 à la page 25.

- ***Évolutions réglementaires, page 19 :***

BAFA :

Dans le cadre de l'abaissement de l'âge pour l'entrée à la formation BAFA, de 17 à 16 ans, il est possible de proposer le BAFA à des jeunes, dès à présent.

Cette démarche peut les amener à d'éventuelles vocations vers le service à la personne et à l'animation.

Échanges avec l'assemblée :

- Les jeunes de 16 ans, dans un parcours de formation BAFA, peuvent être intégrés au sein des effectifs, dans le cadre de leurs stages mais ils doivent être accompagnés et formés. La situation peut devenir rapidement complexe.
- Le BAFA n'est pas un diplôme professionnel.
- Les communes font face à d'importantes difficultés de recrutement de personnel formé et qualifié, pour garantir la sécurité des enfants sur le temps périscolaire.

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

- À souligner que l'accueil des enfants en situation de handicap, sur le temps mercredi et les vacances, hors cadre scolaire, demande une attention particulière. C'est la commune qui doit mettre en place son propre dispositif (hors cadre MDPH et PPS). Cela implique un encadrement adapté.

PEDT :

Actuellement, ce sont 17 PEDT et plan mercredi qui sont validés (33 PEDT et 31 « plans mercredi » en cours de renouvellement).

À noter qu'un plan mercredi peut bénéficier aux communes à 4,5 jours.

Une réunion des acteurs éducatifs est prévue au printemps 2023.

- ***Les chiffres de la rentrée périscolaire de la page 20 à la page 22.***
- *À consulter au sein de la présentation jointe.*
- ***Le Service national universel de la page 23 à la page 25.***

Pour l'année 2022, ce sont 849 jeunes qui se sont inscrits dont 744 qui ont validé la phase 1 : séjour de cohésion. On constate un quasi-équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes qui s'engagent.

La grande majorité des communes est représentée.

Pour la prochaine campagne 2023, ce sont 871 places qui sont ouvertes pour le département des Hauts-de-Seine.

Il est rappelé que les collectivités sont incluses dans les structures d'accueil pouvant proposer des missions.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre la SDJES, par courriel : ce.sdjes92.snu@ac-versailles.fr

IV. Modalités d'intervention des intervenants municipaux dans les écoles :

« Il est rappelé que les intervenants extérieurs sont des personnes, bénévoles ou rémunérées (par des associations, par des collectivités territoriales ou par l'État), qui apportent leurs compétences de façon complémentaire et non substitutive à l'enseignant de la classe. »

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

Ainsi les textes réglementaires indiquent que les temps d'interventions doivent être limités et doivent varier dans l'année afin de permettre un co-enseignement et une co-intervention entre l'intervenant et le professeur.

Échanges avec l'assemblée :

- L'école joue un rôle extrêmement important, c'est le cœur de la ville.
- Les communes mettent à disposition des intervenants extérieurs au sein des écoles pour les langues vivantes, la musique, sport, nature...
- Il est rappelé que les enseignants n'ont pas toutes ces compétences.
- A priori, cela ne sera plus le cas prochainement, puisqu'il sera nécessaire d'établir une convention.
- Le constat est que cela est un partage de compétences et de ressources et cela vient en complémentarité de l'enseignement.
- Selon les communes et les moyens mis à disposition, cela peut créer un déséquilibre entre les territoires.

V. Dispositif « Notre Ecole, faisons-la ensemble ! », le projet éducatif territorial, PEDT & le Projet éducatif local PEL.

Madame **Virginie LANLO** informe l'assemblée de ce dispositif basé sur le volontariat des directeurs des écoles. Cependant les partenaires des établissements scolaires : (communes, parents...) peuvent également être à l'initiative afin de construire des projets innovants en faveur de l'enfant.

Elle rappelle que de nombreux PEDT et PEL de qualité ont été élaborés au sein des communes, grâce à un travail de concertation entre les différents acteurs, avec une cohérence de territoire.

Ce projet est basé sur :

- Une concertation locale afin d'inciter les équipes à se lancer dans une « collaboration » la plus large possible : commune, parents, associations...
- Un objectif est d'élaborer un projet pédagogique et innovant afin d'améliorer l'égalité des chances au sein des écoles.
- Un fond d'innovation pédagogique spécifique est prévu à cet effet.

Échanges avec l'assemblée :

- Si certaines écoles adhèrent à ce dispositif, cela risque de créer des inégalités entre les établissements donc des déséquilibres au sein d'un même territoire.
- Il serait opportun de repenser cette démarche et de s'appuyer sur les PEDT et les PEL. En effet, les concertations ont déjà été faites pour les PEDT et les PEL, ils pourraient être déclinés et être adaptés à ce dispositif afin de conforter le travail effectué au préalable.

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

- De plus, la charge de travail pour l'équipe pédagogique risque de plus, d'être conséquente.
- 30 communes à la rentrée ont déjà réécrit un PEDT / PEL et pour ce faire, elles ont mené des concertations avec l'ensemble des acteurs. Pour éviter de nouvelles sessions, il serait judicieux de se baser sur le travail déjà effectué.
- Les enseignants portent des projets innovants, ils sont dans une dynamique qu'il faut soutenir et ce nouveau dispositif peut aider les écoles et les communes, dans une continuité éducative.
- Il est nécessaire d'assurer la pérennité pédagogique, multiplier les projets c'est aussi risquer de ne pas les voir aboutir.

Il s'agit aussi pour les enseignants de proposer des innovations au sein des écoles et de rentrer dans l'opérationnel et ce dispositif peut être complémentaire aux PEDT et aux PEL.

Les évaluations des écoles peuvent contribuer au portage de ce projet.

Cela peut être une réflexion sur le bâti scolaire.

Informations complémentaires sur ce dispositif, via le lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>

VI. Restauration scolaire.

- ***Augmentation importante des coûts de restauration scolaire.***

Madame **Virginie LANLO** indique que de nombreux Elus ont fait part des constats suivants :

- Augmentation des effectifs sur le temps scolaire.
- Difficulté de l'encadrement sur ce temps de restauration.
- Hausse des charges et pour rappel, obligation des communes d'avoir un budget à l'équilibre.

À la suite de ces différents échanges avec des Élus, il a été aussi question de l'augmentation importante des coûts de restauration scolaire.

Pour exemple, une commune a revu ses quotients. Elle a réussi à diminuer le coût pour les familles, mais en parallèle la taxe foncière a été augmentée.

En effet, de nombreuses municipalités travaillent sur la révision du taux d'effort et sur le quotient mais malgré cela, certaines ont été contraintes d'augmenter le prix des repas.

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

Malgré la forte implication des municipalités pour chercher des solutions permettant de « lisser » cette hausse des prix, il est constaté qu'il est de plus en plus difficile de ne pas répercuter celle-ci, sur le budget des familles.

À noter que l'AMF a demandé la revalorisation de la DGF à hauteur de l'inflation.

- Renouvellement des marchés et la loi Egalim

Une large majorité des prestataires ont demandé une revalorisation qui varie de 5 % à 10 % (dans le cadre de la théorie de l'improvisation).

Madame **Virginie LANLO** évoque le décret relatif à la dotation en compensation de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation. Il y est fait mention des hausses de dépenses d'approvisionnements en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires constatées en 2022.

En application de [l'article 14 la loi de finances rectificatives pour 2022](#) , le [décret n° 2022-1314 du 13 octobre 2022](#) précise les modalités de calcul et de versement de cette dotation.

Les communes font face également aux contraintes liées à la loi Egalim.

Favoriser une alimentation du bio va devenir de plus en plus difficile puisque de nombreux agriculteurs se désengagent.

L'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire n'étant plus autorisée, l'inox est favorisé. Même si l'investissement est amorti au fil des ans, il n'en reste pas moins que cela représente un surcoût dans une période où le budget des communes se fragilisent.

VII. Le numérique dans les écoles : vers une démarche de sobriété numérique.

La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite loi REEN

Objectifs : « orienter le comportement de tous les acteurs du numérique, qu'il s'agisse des consommateurs, des professionnels du secteur ou encore des acteurs publics, afin de garantir le développement en France d'un numérique sobre, responsable et écologiquement vertueux »

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

Réunion du Réseau Education 92
Vendredi 21 octobre 2022, 9h15 – 12h00
Ecollectif Briand, Courbevoie.
Synthèse

Conclusion.

Madame **Virginie LANLO** tient à renouveler ses remerciements au Maire de Courbevoie et Président de l'AMD 92, Monsieur **Jacques KOSSOWSKI** et à Madame **Nathaly LEDERMAN**, pour avoir accueilli et organisé cette réunion.

Elle remercie également le Réseau et la DSDEN 92 pour leur présence et leur participation. Elle confirme que ces échanges ont été nombreux et très riches.

Les points n'ayant pas été examinés durant cette séance de travail seront reportés à l'ordre du jour de la prochaine rencontre. Elle rappelle qu'elle reste à la disposition des Elus pour recueillir les sujets qu'ils souhaitent étudier.

Pour information, la 11^{ème} édition du « Petit Déjeuner des Elus » aura lieu en collaboration avec le Réseau « Observatoire du Handicap » et le soutien de Madame **Maria GARCIA**, Secrétaire générale de la SAIS 92, le **mardi 11 avril 2023, de 9h00 à 12h30**. À cette occasion, Madame **Christiane BARODY-WEISS**, Maire de Marnes-la-Coquette et Monsieur **Emmanuel FELTESSE**, Premier Adjoint recevront cet évènement au sein du Haras de Jardy.